

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

(affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)

SEANCE DU 8 MAI 2009

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni le 8 mai 2009 à 9 heures à la mairie sous la présidence de M. Jean-Claude DUGENEST, maire.

Présents : DUGENEST Jean-Claude, GALLAND Raymond, ABIAN Vincent, FLEUR Cyril, ELIES Christian, PINET Franck, BONESME Christiane, LABERGERE Marcel, GUILBAUD Monique, FRAGNIER Jacques, GRAND Gérard, FORTINEAU Vincent, MAZAL Chantal et CARON Patricia

Absent excusé : EMONIN Michel

A l'ordre du jour figuraient les questions suivantes :

Projet école numérique :

Dans le cadre de la relance de l'économie, le Ministre de l'Education Nationale vient de mettre en place un projet de développement du numérique dans les écoles rurales pour équiper 5000 écoles situées dans des communes de moins de 2000 habitants. Le département de la Creuse est éligible pour 33 écoles pour lesquelles l'Etat versera à la commune 80 % du montant hors taxes de l'équipement dans la limite de 9 000.00 €. La commune conserve à sa charge les 20% et la TVA. L'Equipement se compose de micro-ordinateurs portables WIFI, d'un tableau blanc interactif, d'une imprimante réseau laser et d'un meuble de rangement sécurisé.

Le conseil municipal décide de déposer un dossier qui sera examiné par une commission de validation qui choisira les écoles du Département bénéficiaire du projet.

Proposition de la Poste :

Le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu le directeur de la Poste qui a fait la proposition suivante : Le bureau de poste de Fresselines fonctionnerait en alternance avec celui de Crozant. Un même agent assurerait la gestion des deux bureaux. Le conseil municipal charge le maire de négocier l'ouverture du bureau au moins 20 heures par semaine et le samedi matin.

Télétransmission des actes administratifs :

Le Maire expose au conseil syndical que le Comité Syndical du SDIC 23 a retenu la Caisse des Dépôts de Consignations (CDC et son module FAST) pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. L'abonnement est de 110 € HT et la ½ journée de formation est de 82.83 € TTC par commune. L'abonnement annuel au certificat d'authentification est de 51,00 € HT. Le conseil municipal décide d'utiliser la procédure de télétransmission des actes administratifs.

Mise à disposition de terrain pour ERDF :

Suite aux travaux d'enfouissement de ligne réalisé par ERDF, il appartient au maire de mettre à disposition la parcelle cadastrée BL 106 (lieu dit Chasseneuil) afin de pouvoir implanter un transformateur et environ 55 m de canalisation souterraine moyennant une indemnité forfaitaire. Le conseil municipal autorise le maire à mettre à disposition cette parcelle et l'autorise à signer tous les actes nécessaires.

Décisions modificatives :

Après vérification du budget municipal de la commune par les services de la Perception, il est apparu quelques anomalies non significatives qu'il appartient à la commune de rectifier. En effet certains comptes budgétaires ne sont pas assez détaillés selon la nomenclature de la M14. Ceux-ci seront donc redétaillés selon la nomenclature.

Devis du SIERS :

Le maire présente les devis du SIERS concernant des travaux d'empierrement sur la piste de la Bussière (2400.00 € TTC), des travaux de bitumage route de Beauregard (22 908.56 € TTC). Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte ces devis. Il présente également un devis pour des travaux de bitumage sur la route de Lavaud, le conseil municipal décide de revoir avec le contrôleur de travaux du SIERS pour envisager une solution moins onéreuse.

Demande de subvention :

Le Comité des fêtes et animations de Fresselines a présenté son dossier de demande de subvention au titre de l'année 2009. Le conseil municipal décide de reconduire la somme allouée en 2008 (2000.00 €).

Questions diverses :

- **SIARCA** : Le comité syndical a accepté le retrait de la commune de Mortroux par 8 voix pour, 7 contre et 3 abstentions. Il appartient aux communes membres de délibérer sur ce retrait. Après en avoir délibéré le conseil municipal refuse le retrait de la commune de Mortroux par 1 voix pour, 2 contre, 11 abstentions.
- **Natura 2000** : La Préfecture propose que le comité de pilotage du site Natura 2000 de la vallée de la Creuse soit présidé par un représentant de collectivité qui aurait la charge de porter l'élaboration et l'animation du document d'objectifs. Le conseil municipal refuse cette mission.
- **Personnel** : Melle Dardaillon Sandrine ayant obtenu l'examen professionnel d'adjoint administratif 1^{ère} classe, il convient de supprimer le poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe, de créer le poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe et de corriger le tableau des effectifs. Le conseil municipal autorise le maire à signer tous actes à intervenir.
- Christian Eliès demande que les membres de la commission « Tourisme – Culture » participe à l'installation des tableaux pour l'exposition 2009 à l'Espace Monet Rollinat.
- M Leproust organisera le 4 juillet une petite cérémonie afin de fêter la première année d'ouverture de la boulangerie. Un article paraîtra dans le prochain bulletin municipal.

La Séance est levée à 10 h 15

Le Maire,

Jean-Claude DUGENEST